



Copie pour la Division des Affaires Etrangères,
Département Politique Fédéral, le 23 juin 1941.
B e r n e .

(S)
Légation de Suisse

en
Roumanie

W/Sa.

XI-A-9.gen.

2912

POLITISCHES DEPARTEMENT
27 JUN 1941 041556
REF. 44. 11. Ro

Votre Ba. Rum. 900.
Roumanie - Accord de clearing.
-Confidentiel.

noti

ok

Monsieur le Directeur,

En outre, j'ai indiqué que, pour nous, l'objet des conversations futures serait moins une modification de structure dans les accords en vigueur qu'un examen approfondi des moyens à mettre en oeuvre pour améliorer le fonctionnement.

Je me trouvais en Suisse. Toutefois, M. Ebrard m'en a donné connaissance à Zürich, en y ajoutant des recommandations verbales qui ont retenu toute mon attention. Dès mon retour à Bucarest, je me suis assuré que, dans ses conversations avec les personnalités roumaines compétentes, mon remplaçant intérimaire s'était toujours inspiré de vos instructions.

Il m'a paru néanmoins utile d'exposer sommairement les vues du Gouvernement fédéral à M. Christu, Ministre plénipotentiaire, ancien Ministre du Commerce extérieur et Directeur des services économiques au Ministère Royal des Affaires Etrangères. Au cours de l'entrevue que j'ai eue avec lui le 21 de ce mois, je me suis borné à lui dire qu'une négociation dans la capitale roumaine, à une date que les circonstances ne permettaient pas de fixer avec précision, me paraissait préférable à des pourparlers qui auraient lieu à Berne. J'ai fait allusion au fait que les dél-

A la Division du Commerce
du Département Fédéral de l'Economie publique,
B e r n e .





République de Suisse
2)

Le 23 juin 1941.
Département Politique Fédéral,
Berne.
Copie pour la Division des Affaires Étrangères

POLITISCHES DEPARTMENT
041556
M. E. R.

gations envoyées en Suisse par le Gouvernement roumain n'étaient pas toujours munies de pouvoirs assez étendus pour arriver rapidement à des résultats positifs, tandis que, lorsque nos délégués pouvaient se rendre en Roumanie, il leur était loisible de recourir aux instances les plus élevées pour trancher les difficultés que les négociateurs désignés n'étaient pas toujours en mesure de résoudre.

En outre, j'ai indiqué que, pour nous, l'objet des conversations futures serait moins une modification de structure dans les accords en vigueur et de paiements actuellement en vigueur entre la Suisse et la Roumanie, que l'examen des moyens à mettre en oeuvre pour en améliorer le fonctionnement.

De plus, tenant compte des recommandations qui m'avaient été faites tant par M. Ebrard que par M. le Conseiller Fédéral Pilet-Golaz lui-même, j'ai confirmé notre désir de traiter directement avec le cabinet de Bucarest en évitant, dans toute la mesure du possible, l'intervention de tiers. Je n'ai pas manqué d'insister sur l'importance que présentent actuellement pour nous les livraisons roumaines en matière de carburants liquides et, particulièrement, d'huiles minérales. Enfin, j'ai cru pouvoir laisser entendre que nous nous efforcerions, avant d'entamer une négociation avec Bucarest, de déblayer le terrain dans l'autre direction, en vue d'obtenir, s'il se peut, que la tierce puissance à laquelle je fais allusion renonce à intervenir directement dans le débat.

M. Christu a pris bonne note de ces

A la Division du Commerce
du Département Fédéral de l'Économie Publique,

Berne.

3)

indications. Toutefois, prévoyant que la Roumanie entrerait en guerre quelques heures plus tard, il ne m'a pas caché que la mise au point définitive du projet dont je lui parlais ne pourrait guère être examinée utilement avant quelques semaines. Je note cependant avec satisfaction qu'il n'a formulé aucune objection contre notre manière de voir.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, les assurances de ma considération la plus distinguée.

sig. R. de Weck.

indications. Toutefois, prévoyant que la Roumanie
 entrerait en guerre quelques heures plus tard, il
 ne m'a pas caché que la mise au point définitive
 du projet dont je lui parlais ne pourrait guère être
 examinée utilement avant quelques semaines. Je note
 cependant avec satisfaction qu'il n'a formulé aucune
 objection contre notre manière de voir.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur,
 les assurances de ma considération la plus distin-
 guée.

sig. R. de Weck.